Nature En Ville

La gestion sobre des espaces verts et naturels de la ville

Capitales Françaises de la Biodiversité 2024 - Lauréat des villes moyennes (20 001 à 100 000 hab.)

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Saint-Médard-en-Jalles

Services de la collectivité associés : Transition Écologique - Urbanisme - Espaces verts - Voirie et espaces publics - Direction Générale - Cabinet du Maire

Budget : 348 991,30 €

Partenaires financiers : Bordeaux Métropole, Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

Partenaires techniques : Bordeaux Métropole, AEAG, Pépinières Charentaises, La Grande Jaugue, Médan, Jardistyle, Cistude Nature

Date de début : 01/01/20

Date de fin : Action pérenne

Objectifs :

Axes prioritaires de la mandature, les enjeux de sobriété et de biodiversité ont notamment été traduits dans le plan de gestion raisonnée des espaces verts et naturels. Cette action est incluse dans l'axe Ma Commune, Ma Biodiv' de la Stratégie Locale de Biodiversité. Elle tient compte des codes de gestion existants en les orientant vers des pratiques plus vertueuses et des objectifs de sobriété en matière :

- de nuisances (baisse de la fréquence d'intervention) afin de favoriser et accompagner le développement de la végétation spontanée, offrant à la faune zones de nourrissage, de repos et de reproduction (mise en défens, suppression des pesticides) ;
- d'impact carbone par la réduction du nombre de tontes et autres actions motorisées sur les espaces verts ainsi que la non intervention et/ou accompagnement de la libre évolution de la nature en espaces naturels ;
- d'utilisation de la ressource en eau en favorisant les espèces indigènes adaptées à la pluviométrie locale et en utilisant des paillages naturels pour la rétention d'eau ;
- de ressources végétales dans les espaces verts en faisant avec le patrimoine naturel existant.

Mesures mises en œuvre :

Toutes les mesures mises en œuvre par la collectivité sont précédées d'un pré-diagnostic écologique afin d'orienter les services lors de la mise en place de tout projet. Elles peuvent se décliner en 4 thématiques :

- La sobriété de gestion avec la mise en place d'une gestion pastorale au sein d'une magnocariçaie (parcelle Natura 2000) permettant la fertilisation écologique des sols et l'amélioration des fonctions hydrologiques de la ZH. La réduction voire la suppression de l'utilisation d'engins mécaniques sur les espaces les plus sensibles, engendrant de ce fait, une réduction des émissions de CO2 et un moindre tassement des sols. La suppression des engrais et des produits phytosanitaires permettant de limiter les pollutions (notamment des nappes). Cela a également permis de limiter la pénibilité du travail des agents et des coûts d'entretien des espaces verts.
- La sobriété foncière avec des acquisitions foncières et l'ouverture de parcs urbains (exemple : Dupérier, le Bourdieu, le Thil) pour la conservation de la qualité et la diversité des milieux naturels. Au départ, ces projets étaient concernés par des projets de construction d'envergure.
- La sobriété de la ressource en eau, en végétaux avec un choix d'essences végétales adaptées à la pluviométrie locale, pour préserver la ressource en eau sous toutes ses formes et la fonctionnalité des milieux associés face au changement climatique. L'utilisation de paillage permettant de conserver l'humidité au pied des végétaux. La mise en place d'une télégestion de l’arrosage (+ de 40% d'économies d'eau), l'utilisation d'hydro-rétenteurs et la réutilisation de l'eau de l'espace aquatique pour l'arrosage (3 500 m3 par an économisés).
- La sensibilisation et la valorisation du patrimoine naturel grâce à la formation des agent(e)s des espaces verts au protocole PROPAGE (montée en compétences, utilisation d'indicateurs biologiques) et par la distribution de plants (arbres/arbustes) et de graines locales ainsi que la création de tomes pédagogiques.

Toutes ces actions font l'objet d'indicateurs suivis dans le temps.

Résultats / impact pour la biodiversité :

La sobriété de gestion grâce à la diminution de la pression mécanique sur les espaces naturels sensibles ainsi que la diminution de la pollution et du tassement des sols. La sobriété en eau en passant par la préservation des fonctionnalités des zones humides telles que : la diversification de la végétation hygrophile, la régulation du cycle de l'eau et leur capacité de stockage (alimentation des nappes). Cette sobriété s'illustre également par la réduction des prélèvements en eau (3 500 m3 par an) et de leur impact sur le champ captant du Thil, support de Biodiversité (suivi effectué par l'association Cistude Nature en partenariat avec Bordeaux Métropole). La sobriété d'intervention des agents et la baisse de fréquentation des usagers permettant la création de zones de quiétude pour la faune urbaine et péri-urbaine.

La sobriété en ressource végétale pour favoriser et accompagner les habitats naturels et permettre un gain en Biodiversité (faune/flore). Favoriser et améliorer la nature en ville, le cadre de vie, le bien-être et la santé environnementale grâce à la création et la restauration des trames écologiques et la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Cette sobriété s'applique aux agents par l'intégration des indicateurs de suivi dans les projets communaux (issus du protocole PROPAGE), mais aussi, aux habitant(e)s par la montée en compétences sur la gestion raisonnée au jardin. Ces actions font l'objet d'un suivi amont, pendant et post intervention.

Coordonnées

Saint-Médard-en-Jalles
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Valentin Désiré, Directeur de la Transition Écologique
v.desire@saint-medard-en-jalles.fr